



COMMUNE DE COINSINS

1267 COINSINS

S.I.A.E.P.
COINSINS-DUILLIER

AVIS IMPORTANT

A LA POPULATION

Dans un contexte de plus en plus tendu quant à la disponibilité de la ressource et, même si nous avons la chance de ne pas être pour le moment directement impactés, la Municipalité souhaite vous rendre attentifs à cette réalité régionale, quasi généralisée et vous remercie de bien vouloir consommer l'eau de manière raisonnée.

Il paraît en effet, par exemple, plus rationnel de privilégier l'eau de boisson que l'eau destinée à l'arrosage. Comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, les petits gestes quotidiens peuvent participer à retarder la nécessité de mettre en vigueur des restrictions que d'autres communes ont d'ores et déjà mises en place.

A ce jour, la seule restriction mise en place par notre commune est le remplissage, ainsi que les apports d'eau complémentaire des piscines, pataugeoires gonflables ou de tout autre bassin, qui nécessite une validation préalable de la Municipalité.

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre esprit civique.

Avec nos cordiales salutations.

LA MUNICIPALITE

Coinsins, le 05 juillet 2023.